

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 5886

présenté par

M. Dive, M. Abad, M. Aubert, Mme Audibert, Mme Bassire, M. Bazin, Mme Beauvais, M. Benassaya, Mme Blin, Mme Bonnivard, M. Bony, M. Boucard, Mme Bouchet Bellecourt, M. Jean-Claude Bouchet, M. Bouley, M. Bourgeaux, Mme Boëlle, Mme Brenier, M. Breton, M. Brochand, M. Brun, M. Carrez, M. Cattin, M. Cherpion, M. Cinieri, M. Ciotti, M. Cordier, Mme Corneloup, M. Cornut-Gentille, Mme Dalloz, M. de Ganay, M. de la Verpillière, M. Deflesselles, M. Rémi Delatte, M. Descoeur, M. Di Filippo, M. Diard, M. Door, Mme Marianne Dubois, Mme Duby-Muller, M. Pierre-Henri Dumont, M. Ferrara, M. Forissier, M. Gaultier, Mme Genevard, M. Gosselin, M. Grelier, Mme Guion-Firmin, M. Hemedinger, M. Herbillon, M. Hetzel, M. Huyghe, M. Jacob, M. Kamardine, Mme Kuster, M. Larrivé, M. Le Fur, Mme Le Grip, Mme Levy, M. Lorion, Mme Louwagie, M. Emmanuel Maquet, M. Marleix, M. Menuel, Mme Meunier, M. Meyer, M. Minot, M. Nury, M. Parigi, M. Pauget, M. Peltier, M. Perrut, Mme Poletti, Mme Porte, M. Pradié, M. Quentin, M. Ramadier, M. Ravier, M. Reda, M. Reiss, M. Reitzer, M. Reynès, M. Rolland, M. Savignat, M. Schellenberger, M. Sermier, Mme Serre, Mme Tabarot, M. Teissier, M. Therry, M. Thiériot, Mme Trastour-Isnart, Mme Valentin, M. Vatin, M. Viala, M. Vialay, M. Jean-Pierre Vigier, M. Viry et M. Woerth

ARTICLE 59

I. – À l’alinéa 2, substituer au mot :

« proposent »

le mot :

« garantissent »

II. – En conséquence, compléter le même alinéa par les mots :

« et pour au moins la moitié des repas hebdomadaires servis, une alternative non-végétarienne ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article propose une expérimentation de deux ans permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer quotidiennement dans les services de restauration collective dont elles ont la charge le choix d'un menu végétarien.

Tout usager d'un restaurant collectif, dont une collectivité territoriale a la charge, doit avoir la possibilité de manger un repas diversifié et équilibré nutritionnellement. Ainsi, l'usager qui ne consomme pas de viande doit en effet pouvoir avoir accès quotidiennement à un menu végétarien.

Par ailleurs, la majorité des parents souhaitent aussi que leurs enfants aient accès à une nourriture saine, équilibrée et diversifiée, et les protéines animales sont importantes dans un régime nutritionnel. Pour de nombreuses familles, notamment les plus précaires, il est parfois très difficile d'acheter de la viande ou du poisson en raison du coût souvent élevé que représentent ces produits pour leur budget. La cantine représente donc une possibilité pour leurs enfants d'avoir accès à cette nourriture.

Cet amendement du groupe Les Républicains vise à donc ce que les collectivités territoriales volontaires qui proposent quotidiennement dans les services de restauration collective dont elles la charge le choix d'un menu végétarien, proposent aussi une alternative non-végétarienne dans au moins 50 % des repas hebdomadaires servis.